

INDEX ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 2025

L'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été inscrit dans la loi pour inciter les entreprises à réduire les inégalités salariales dans le monde du travail. Sous la forme d'une note sur 100 points, l'index est calculé selon 4 critères.

En 2025, avec un index d'égalité professionnelle de 78/100 sur la base des données 2024, l'entreprise Moria confirme sa volonté de poursuivre ses efforts d'amélioration pour une meilleure réussite de ses actions menées pour réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise.

La valeur de cet index de 78/100 est défini selon les résultats d'indicateurs suivants :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : 31/40
- Ecart de taux d'augmentations entre les hommes et les femmes : 35/35
- Salariées augmentées au retour d'un congé maternité : incalculable (pas de salariée concernée)
- Répartition femmes /hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Deux indicateurs n'ont pas obtenu la note maximale.

<u>Indicateur sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes – Note obtenue</u> de 31/40

Objectif de progression : l'entreprise se fixe pour objectif dans la mesure du possible de réduire l'écart de rémunération en faveur des femmes. Pour cela, l'entreprise s'engage à :

- veiller à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes à l'embauche pour un même travail ou un travail de valeur égale ;
- veiller à l'égalité de traitement salarial entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail à valeur égale tout au long du parcours professionnel dans l'entreprise.

L'objectif chiffré est de réduire les écarts de rémunération de 3 points.

<u>Indicateur sur le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations – Note obtenue de 0/10</u>

Objectif de progression : l'entreprise se fixe pour objectif dans la mesure du possible d'augmenter le nombre de femmes parmi les plus hautes rémunérations.

L'objectif chiffré est d'avoir au moins 2 femmes parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations en vue d'obtenir un score de 5 points.